

Séance Plénière du 11 décembre 2019

AVIS N° 31 - AP 07/2019

Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) 2020 de la Cellule de Gestion des Fonds Européens

En présence de : Ariane FLEURIVAL- Jean-Marc AIMABLE- Olivier ALFRED- Bruno APOUYOU- Jean-Pierre BACOT- Marc BARRAT- Emmanuel BAZIN de JESSEY- Dominique BONADEI- Rosaline CAMILLE SIDIBE- Raymonde CAPE- Janie CESTO- Aïssatou CHAMBAUD- Karyn CORMIER- Marie-Josée CRESSON- Roland EVE- Monique ELFORT- Paulin FELIX- Roger FLEURIVAL- Rémi GIRAULT- Raymond HORTH- Charlette HOVEL- Franck KRIVSKY- Jean-Luk LEWEST- Bruno LORIOT- Christophe MADERE- Didier MAGNAN- Isabelle NIVEAU- Robert PALOMBI- Pierre PERROT- Cynthia PIEJOS- Chantal PORRINEAU- Antoine PRIMEROSE- Patricia SIMONARD- Claude SUZANON

Etaient absents : Jean-Pierre BEAUFORT- Marie-Ange CHENIERE-JEAN-BAPTISTE- Patrick CHRISTOPHE- Albert DARNAL- Alexandre DE CHAVANNE- - Sarah EBION- Thara GOVINDIN- Martine NIVOIX- Murielle ORTU- Georges-Michel PHINERA-HORTH- Léonard RAGHNAUTH- Magali ROBO-CASSILDE- Laure VERNEYRE

Etaient absents excusés : Philippe ALCIDE DIT CLAUZEL- Jean-Marc BOURETTE- Rosemonde DE NEEF- Benoît DE THOISY- Joël FRANCILLONNE- Nicole PALCY- Stéphane LAMBERT- José MARIEMA- Jean-José MATHIAS- Grégory NICOLET- Valérie ROBINEL

Procurations : Gregory NICOLET (donne procuration à Emmanuel BAZIN DE JESSEY)
Jean-Marc BOURETTE (donne procuration à Jean-Pierre BACOT)

L'administration du CESECEG :

- Madge LUPON, Directrice
- Marthe PANELLE-KARAM, Déléguée du CESECE (absente excusée)
- Marie Patrice BENOIT, Chargée de mission
- Jean-Paul CLAIRE, Chargé de mission
- Vincent LAGUERRE, Chargé de Mission
- Alphonse RINGUET, Chargé de Mission
- Augustine AUGUSTE, Assistante de Mission
- Marie-Line AUGUSTIN, Assistante de Gestion

L'administration territoriale :

- Marie-Line MIRTA, DGST Par Intérim
- Joëlle CLERX-FARNAUD, DGA PAE
- L'Avenir NDEDI EKWALLA, Chef de Projet CTG
- Sylvia SMITH, Directeur des Affaires Financières
- Thierry JEAN-BAPTISTE, Directeur de la Régie des Transports
- Erick BLANCHARD, Directeur de l'Abattoir
- Lise GAMBET, Directeur du service Aménagement
- Maïta BERTON, Directrice gestion Fonds UE

Le Conseil Economique Social Environnemental de la Culture et de l'Education de Guyane,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 7124-1 à 3 et R 7124-1 à 7

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales de l'article L.4433-31-1 du Code général des collectivités territoriales, de la loi n°2011-884 du 27 juillet 2011 (article 21 modifié) relative aux collectivités territoriale de Guyane et de Martinique qui dans son chapitre IV crée « le Conseil Économique, Social Environnemental de la Culture et de l'Éducation de Guyane (CESECEG) ;

Vu le décret n° 2015-1666 du 11 décembre 2015 portant application de la loi n° 2011-884 du 27 juillet 2011 relative aux collectivités de Guyane et de Martinique et modifiant la partie réglementaire (R) du code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n° 2015-1754 du 23 décembre 2015 portant application de la loi n° 2011-884 du 27 juillet 2011 relative aux collectivités de Guyane et de Martinique et modifiant la partie réglementaire (D) du code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n°2016-1596 du 24 novembre 2016 relatif au renouvellement des conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux et des conseils de la culture, de l'éducation et de l'environnement en Guyane, en Guadeloupe en Martinique, à Mayotte et à la Réunion ;

Vu la circulaire interministérielle du 11 décembre 2017 relative aux modalités de renouvellement des conseils consultatifs (CESER, CESE, CCEE, et CESECE) des collectivités ultramarines au 1^{er} janvier 2018 ;

2

Vu les arrêtés préfectoraux des 14 décembre 2017 (R03-2017-12-14-003), 19 décembre 2017 (R03-2017-12-19-003), 21 février 2018 (R03-2018-02-21-003) et 29 mars 2018 (R03-2018-03-29-005) fixant la liste des organismes représentés au CESECEG, le nombre de leurs représentants et les modalités de désignation ;

Vu les arrêtés préfectoraux des 29 décembre 2017 (R03-2017-12-29-006), 11 janvier 2018 (R03-2018-01-10-006), 3 avril 2018 (R03-2018-04-03-004) et 26 juin 2018 (R03-2018-06-27-004) relatifs à la désignation des membres du CESECEG ;

Vu les arrêtés préfectoraux des 30 avril 2018 (R03-2019-05-24-001), 24 mai 2019 (R03-2019-05-24-002), 24 octobre 2019 (R03-2019-10-24-008) et 5 novembre 2019 (R03-2019-11-05-001) portant remplacement de membres du CESECEG ;

Vu la saisine du 4 décembre 2019 du Président de la CTG ;

Entendu le rapport n° AP-2019-86-9 du Président de la CTG relatif aux Orientations Budgétaires 2020 de la Cellule de Gestion des Fonds Européens ;

Un rappel des missions de la Cellule de Gestions des Fonds Européen a permis aux Conseillers présents de mieux comprendre l'articulation et le suivi de la trésorerie, en rapport avec les différents préfinancements reçus annuellement et du flux généré par les appels de fonds des porteurs de projets, après certification des dépenses présentées.

Ces mouvements financiers sont autorisés grâce aux autorisations d'engagements (AE) et autorisations de programmes des fonds correspondant à l'enveloppe financière 2014-2020, composée de :

- FEDER :	338,00 M€
- FSE :	53,00 M€
- FEADER :	12.00 M€

- FEDER- CTE : 18,90 M€
- FEAMP : 23,50 M€ (enveloppe non contractuelle à cause du plan de compensation des surcoûts)
- Subvention globale du FSE Etat: 22.53 M€

Soit un montant total de Cinq cent soixante-huit millions d'Euros 568 000 000 M€

***Pour les dossiers FEDER**, Il est porté à l'information des Conseillers que la totalité des dossiers programmés pour l'année 2019 correspondait à 58% de l'enveloppe UE totale.

Les dossiers issus des Appels à Manifestations d'Intérêts et/ou des Appels à projets ont été enregistrés et seront instruits dans le courant de l'année 2020.

Il en est de même pour les dossiers majeurs de la CTG, mis à part la TCSP *qui doit faire l'objet d'un avis de l'organisme de référence "JASPER"* et doit être validé par la Commission Européenne.

***Pour le FSE**, les enveloppes programmées sur 2019 correspondent à 72% de l'enveloppe. Il est bon de noter que le Service Métier est l'unique bénéficiaire de l'enveloppe. Pour 2020 le FSE peut accompagner la politique de formation de la CTG à hauteur de 80% des actions de formation, soit 15 M€.

***Pour le FEADER**, les taux de programmation ont atteint 54% pour l'année 2019. Le programme Leader vient conforter cette situation grâce à la mesure 7 dédiée aux infrastructures en milieu rural (électrification, voirie rurale, AEP, assainissement...). Des crédits à hauteur de 39M€a ont été affectés à cet effet.

Le CESECEG retient que peu de demande de subventions (seulement 51) ont été programmés, pour une enveloppe de 17 M€.

***Pour le FEAMP**, Sur les 131 opérations programmées en 2019, 127 d'entre eux relevaient du régime de compensation des surcoûts.

Au 30/09/2019 l'ensemble des dossiers programmés correspond à 68% de l'enveloppe totale de l'UE.

Les Conseillers retiennent que des dossiers liés à l'aquaculture qui relèvent d'une AMI n'ont toujours pas démarré Pour la programmation 2019, il sera également pris en compte les dossiers incomplets de 2018 qui seront comptabilisés au même titre que ceux déposés en 2019.

***Pour le PCIA**, ils retiennent que 69% de l'enveloppe UE totale est en programmation.

Les dossiers majeurs 2018 de la CTG ont été programmés sur l'année 2019 :

- Bac assurant la liaison St Laurent du Maroni/ Albina,
- Aménagement des berges liées à la programmation.

Ils constatent également que les échanges commencent à s'ouvrir avec les partenaires de l'Amapa.

Les énergies renouvelables semblent être un sujet d'intérêt majeur pour les dossiers qui pourraient être déposés en 2020, ils impacteraient les territoires français et brésilien du bassin de l'Oyapock.

Néanmoins ils rappellent qu'il leur est difficile d'apprécier les engagements financiers liés au ROB, car ils n'ont à ce jour pas pu apprécier la portée des actions et des retombées financières qui découlent du rôle et des missions de l'UE en rapport avec le développement socio-économique et la création de filières et d'emplois pour la Guyane.

Avis favorable du Conseil

Pour	Contre	Abstention
36	00	00

Fait et délibéré en séance plénière, le 11 décembre 2019

La Présidente du Cesece Guyane
1^{ère} Vice-Présidente du Cesece France
Déléguée aux Outre-Mer



Ariane FLEURIVAL

4